



ARRIVÉE ET RÉCEPTION DE LOUIS XIII A AUXERRE,

1631.

Henri IV avait trouvé la France appauvrie, déchirée par les guerres intestines, humiliée par l'étranger, menacée de voir renaitre le pouvoir féodal, et ruinée par les dilapidations d'un grand nombre de Seigneurs catholiques et protestants. Lorsque le couteau d'un régicide l'arrêta au milieu de tant de réformes utiles, au milieu de cette ère nouvelle qu'il avait créée, en présence de cet avenir de gloire et de bien-être qu'il devait réaliser; déjà le royaume était florissant; les factions avaient été reprimées; les deux religions étaient dans la paix; la sage administration de Sully avait non-seulement comblé le déficit des finances, mais rendu leur état prospère; la France était heureuse au dedans, puissante et redoutée au dehors. Bientôt l'incapacité d'une régence ambitieuse, jalouse et tracassière, les dissensions sans cesse renaissantes, l'avidité des courtisans, l'élévation et l'insolence des favoris ramenèrent les désordres, et détruisirent tous ces éléments de progrès dus à la sagesse d'un gouvernement doux et fort. Delà tant de maux qui, au commencement du XVII^e siècle, vinrent fondre sur notre vieille cité d'Auxerre; et, pour les augmenter encore, depuis plusieurs années, les récoltes étaient nulles; la disette avait éveillé l'émeute; le tocsin avait jeté l'alarme dans les rues; des bateaux chargés de blés pour l'approvisionnement de Paris avaient été arrêtés; les propriétés particulières avaient été menacées, et la bourgeoisie avait dû prendre les armes pour veiller à leur défense. Le sang Auxerrois avait même coulé.

Pauvre ville! pendant que ses habitants manquaient de pain, des accaparements se faisaient dans ses environs et jusque dans son sein; pendant que des maladies contagieuses la décimaient, pendant que l'hôpital Saint-Roch (1), destiné aux pauvres *pestiférés*, regorgeait de

(1) L'hôpital St.-Roch fut construit en 1586 sur le bord de la rivière, à l'extrémité du petit faubourg auquel il a donné le nom de *Maladerie*, et que nous appelons aujourd'hui la *Maladière*. Lorsque la contagion se déclarait, les *pestiférés* y étaient soignés par des religieuses de l'hospice des Grandes Charités, aidées par un ou plusieurs *commis aventuriers*, aux gages de sept écus par mois. Le service se fai-

morts et de mourants , la guerre ouverte entre les princes et la Cour exigeait non-seulement un service de garde pénible et continu, mais obligeait chaque habitant à se procurer des armes *suiwant ses facultés*, sous peine de voir saisir, vendre et employer à l'achat de celles qu'on lui imposait, une partie de son mobilier. — Pauvre ville ! Pendant que son trésor était épuisé, il lui fallait créer des impôts extraordinaires pour les *besounges de massonneries* à faire à ses murailles, pour réparer ses tours, ses grils et ses passerelles, pour fournir des habillements aux armées du Roi !

Puis, au milieu de tant de calamités, lorsqu'une lettre de ce Roi, en l'obéissance duquel elle se maintenoit par tant de sacrifices, venait annoncer sa présence, vite la gaité renaissait ; les *fauconneaux*, les *pièces de campagne*, les *grandes couleuvrines* et celles *bâtardes*, placés jusque là sur ses remparts pour sa défense, faisaient retentir au loin son *alégresse* ; tous les maux étaient ou semblaient oubliés ; le Corps de ville se réunissait, et, dans une séance solennelle, il arrêtait le programme de la cérémonie.

Oh ! que d'idées opposées devaient germer alors dans le cerveau des représentants de la cité ! que de variantes étaient ajoutées au programme primitif ! que de conceptions gigantesques pour la décoration de nos rues tortueuses ! que de créations bizarres pour charmer les regards et les oreilles du Roi ! Que d'argent prodigué pour habiller à neuf et *dessamment* MM. les officiers municipaux et la milice chargée d'escorter le royal cortège ! quelle naïveté dans ces proclamations qui invitaient les habitants à se *mettre au meilleur équipage que faire se pourroit* et à *tesmoigner en toute occasion l'alégresse qu'ils recevoient de la présence de sa Magesté*.

La maison de chacun devenait alors une hôtellerie, où les gens du Roi pouvaient manger, boire et dormir sans qu'il leur en coûtât rien, sauf, après le départ de sa ditte majesté à *adviser sur la dépense qui pourroit avoir été faite* ; et, trop heureux le plus souvent d'avoir pu être agréables au Roi, les habitants ne demandoient rien, et, l'eussent-ils

sait sous l'inspection du *Prévôt de la santé* (on donnait alors ce nom au chef de la communauté des chirurgiens, qui étaient en même temps barbiers *avec enseigne, bassins et boutique ouverte*).

En 1603, on construisit une chapelle pour le service de l'hôpital St.-Roch, et ses dépendances, d'une étendue de deux arpens, furent entourées de murs.

En 1672, aucune maladie contagieuse n'ayant reparu depuis 34 ans, il fut loué au fermier *des coches d'eau et de terre*. Enfin, en 1681, on le réunit à l'hôpital général.

fait, la caisse de la ville étant vide, toute réclamation devenait inutile.

Mais aussi n'avaient-ils pas été largement dédommagés pour toutes les joies que leur avait procurées le séjour de sa majesté ? n'avaient-ils pas entendu gronder *les plus gros canons placés sur les plattes formées des portes de Saint-Siméon et du Pont* ? N'avaient-ils pas vu *l'effygie et les armes de sa majesté posez sur des tapis de Turguy* ? *Les barrières, les corps de garde et les harquades (1) revestus de liaires et clainquant, les fontaines de vin à plusieurs thuyaux*, qui avaient coulé pendant le séjour de sa majesté, avec *les devises escriptes telles qu'elles avoient été advisées par la compagnie*, les théâtres *enrichis de peintures et de tapisserye*, les *concerts de voix humaines mêlés aux sons des horgues portatives, des épinettes et luthes*, tant de délicieuses inventions, un si grand luxe de plaisirs pouvaient-ils être payés trop cher ?

Je m'arrête, car le texte même des conclusions en dira plus que mes commentaires.

La prise de la Rochelle, place de sûreté des Calvinistes, avait rendu Richelieu tout puissant, et cette nouvelle conquête avait rallumé autour de lui les intrigues, les cabales et les complots. *La journée des Dupes* lui avait aussi plus que jamais suscité des ennemis irréconciliables, parmi lesquels figuraient au premier rang la vindicative Marie de Médicis et Gaston, duc d'Orléans, Frère unique du Roi, prince imprudent, ambitieux et pusillanime. Après avoir, en compagnie de jeunes fous comme lui, déclaré en face à Richelieu qu'il le haïssait, il s'était retiré avec quelques troupes auprès de Charles IV, duc de Lorraine, qui, semblant se faire un jeu d'indisposer contre lui la Cour de France, reçut Gaston avec de grands honneurs, lui donna en mariage sa sœur Marguerite, et fit cause commune avec les mécontents du royaume et l'Angleterre pour renverser Richelieu. Mais une armée royale, commandée par le Roi en personne et par son ministre, envahissant tout à coup la Lorraine, au milieu de l'hiver, Gaston, forcé de se séparer de sa femme, le jour même de son mariage, avait dû se réfugier en Belgique, où l'attendaient d'autres mécontents.

Puis, avec le secours de ceux-ci, avec le produit de la vente de ses pierreries et de celles de Marie de Médicis, il avait osé reparaitre à la tête de quelques troupes Allemandes et Napolitaines, et lutter encore contre le terrible cardinal. Les sympathies qu'il espérait éveiller furent muettes; la France resta indifférente, et, plus d'une fois au

(1) L'Arcadé (*harquade*) de l'Horloge avait été décorée avec le plus grand soin; *revestue*, ainsi que les corps de garde et les barrières, *de liaires et clainquants*, elle était en outre ornée de fleurs de *lyz*.

contraire, le canon des villes tonna sur l'armée étrangère. Le projet des rebelles était de se retirer sur l'Auxerrois, mais une lettre du Roi, datée d'Estampes, le quatorzième jour de mars, a été adressée aux *Maire, Eschevins, Manans et habitans d'Auxerre*. Elle se termine ainsi : « Nous vous mandons et ordonnons que vous aiez à faire sy « bonne garde en la dite ville que personne ne s'en puisse saisir ni « user d'aucune surprise contre notre autorité, de quoy nous voulons « reposer sur l'affection et fidélité que vous nous avez tousiours tes- « moignez. Nous ne vous ferons celle-cy plus expresse. Sy n'y faites « faulte, car tel est notre plaisir. » Signé LOUIS.

Aussi la ville se tenait-elle sur la défensive, et sa surveillance active, son attitude de guerre, avaient forcé Gaston à s'en éloigner. Le 15 mars 1631, il était à Cravant, et l'armée du Roi qui le talonnait se trouvait à Sens. C'est de cette dernière ville que les magistrats d'Auxerre reçurent cette autre lettre.

« A nos chers et bien amez les Maire et Eschevins de nostre ville » d'Auxerre. »

« De par le Roy, »

« Chers et bien amez, aiant commandé au sieur du Chastelet, con- » seiller en nostre conseil d'Etat, et maitre des requestes ordinaire » de nostre hôtel, de se retourner en nostre province de Bourgogne » sur aulcunes affaires importants à nostre service dans ladite pro- » vince, nous vous avons voulu faire ceste lettre par luy par laquelle » nous vous mandons et ordonnons surtoût que vous aiez à donner » entière créance à tout ce qu'il vous fera entendre estre de nos in- » tentions sur lesdites affaires pour l'exécution desquelles et des » ordres dont nous l'avons chargé vous luy départirez toute l'asistance » dont vous serez par luy requis, à quoy vous ne manquerez de satis- » faire, car tel est nostre plaisir. Donné à Sens, le dix huitiesme » mars mil-six-cent-trente-et-ung. »

Signé LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Porteur de la lettre qui précède, et qui, comme on le voit, exigeait des explications, le sieur du Chastelet arriva à Auxerre le 18. Dans ce temps de troubles, où des mesures exceptionnelles devaient chaque jour être prises pour la sûreté publique, où les échevins, *chacun en leur quartier*, avaient reçu les clefs des portes, *pour les ouvrir et fermer aux heures ordinaires*; où l'on donnait *dix sols par jour à des hommes chargés de vaquer incessamment à chasser et expulser les gredins, vaccabons et gens incongnuz et non naturels du pais*; où le corps municipal s'était vu réduit à défendre à de pauvres comédiens d'annoncer au son du tam-

bour, la vente de leur orviétan, *eu égard à la calamité du temps, et qu'il est plus besoing de prier Dieu que de faire de telles assemblées*; où l'on avait à lutter, non-seulement contre des ennemis, mais contre la *contagion*, l'arrivée d'un messenger du Roi, tant qu'on ne sût pas l'objet de sa mission, augmenta encore les alarmes. Mais on apprit bientôt que cette fois il ne s'agissait pas de combiner encore des moyens de défense. Le Roi Louis XIII informait ses *chers et bien amez Maire et Eschevins* que le 21 il serait à Auxerre, et il s'agissait de régler le cérémonial pour cette auguste visite.

Cette heureuse nouvelle circule bientôt de rue en rue, la sérénité renaît sur tous les visages. On se réunit sur les places publiques. Le Corps municipal est mandé; la lettre du Roi est lue et relue; on envoie le sieur du Chastelet; on lui demande ce que l'étiquette prescrit en pareil cas, et, bien que le Roi veuille *estre reçu sans beaucoup de solennité, pompe et céresmonye*, bien que la pénurie des finances ne permette pas des dépenses extraordinaires, on prend immédiatement la conclusion suivante, monument curieux du cérémonial de l'époque, et dont nous recommandons les détails à nos lecteurs.

Extrait du registre des conclusions de l'Hôtel-de-Ville d'Auxerre.

Du mardi 18^e mars 1631.

« Sur l'ouverture de la lettre de sa Majesté, signée Louis, et plus bas Phelippeaux, donnée à Sens le jour et an que dessus, à nous délivrée par M. du Chastelet, conseiller d'Etat et maitre des requestes ordinaire de l'Hostel, dont coppie est ci-devant :

A ESTÉ CONCLUD que de point en point, la dite lettre et commandement y expriméz seront par nous exécutez, et à cette fin, que le dit sieur du Chastelet sera veu et visité pour recevoir de lui l'ordre et commandement que désire sa Majesté de nous.

» Après avoir veu et visité ledit sieur du Chastelet, qui nous a particulièrement déclaré l'intention de sa Majesté, et l'ordre qu'il vouloit être gardé en son entrée en ceste ville.

» A ESTÉ CONCLUD que la Compagnie ordinaire de l'Hostel de ceste ville sera mandée pour nous assister et exécuter nos mandements concernant l'entrée de sa Majesté, et que pour cet effect, marcheront en ordre, devant Nous pour aller au-devant de sa Majesté, et jusques hors la barrière et porte de Saint-Syméon, ou nous maire, gouverneur et eschevins nous transporterons avec nos habitz convenable à nos conditions, lesquels nous ferons faire pour ce subject et que les clefs des portes seront présentées à sadite Majesté avec les vœux et serments de tous les habitants de ceste ville par monsieur le Maire; lesquelles clefs

quartiers seront attachée de deux escharpés bleus et jaulne, et seront donnée par M. Jodon, antian (1) eschevin, pour l'absence de ceulx qui le précédent.

» Que Mr^s Louis Defranay et Pierre Renard, eschevins, se transporterons en la ville de Sens ou ailleurs, pour assurer particulièrement le Roy et nos seigneurs de son conseil de l'honneur que nous avons reçeu de son commandement par la bouche du sieur du Chastelet, de la continuation de nos volontés à son très-humble service, et de la réjouissance commune de l'entrée qu'il promet en ceste ville.

» Que pour s'accomoder à la briefveté du temps qui nous a esté prescript par le dit sieur du Chastelet, pour l'entrée de sa dite Majesté et tesmoigner néanmoins nos bons desirs à son service, les Capitaines des quartiers serons mandés pour leur donner advis de la ditte entrée, et tirer de chacune de leurs escouades dix hommes de lattes, lesquels ils auront soing de faire armer pour aller audevant de sa Majesté au nombre de deux mil seulement jusques au bout du pavé, sans pour ce tirer aucune harquebusade, tant que sa Majesté passera.

» Et pour inviter lesdits capitaines et soldats à se mettre au meilleur ordre et equipage qui se pourra, leur sera donné par le recepveur de céans la somme qui sera advisée pour la diviser entre eux ainsi qu'ils adviserons.

» Qu'il sera extrait des magasins de ceste ville, jusques à la quantité de seizez pièce des plus gros canons pour estre mises sur les plateformes des portes de Saint-Syméon et du Pont, et tirées par David Saintain, canonier ordinaire à l'entrée et sortye de sa Majesté, auquel sera pour tant pour luy que ceulx qui pourra employer à la traite dudit canon la somme convenable.

» Que les dittes portes de Saint-Syméon et du Pont serons décorrés de l'effigie et armes de sa Majesté, et au-dessous des dites armes celles de la ville qui seront poséz sur deux tapis de Turquye, et que les barrières et corps-de-garde seront revestuz de lysterres et clainquant, sur lesquels seront apposez les escussions et armes du Royaume, ensemble celles de la ditte ville.

» Qu'en la place à laquelle aboutit la rue de Saint-Germain sera dressé une fontaine de vin à deux thuyaux qui couleront pendant le séjour de sa Majesté en ceste ville, avec les devises qui seront escriptes telles qu'elles seront adviséz par la compagnie.

» Qu'en la place de la Croix-de-Pierre, proche le logis de monsieur le

(1) Antian (ancien). C'est ainsi que ce mot est écrit au registre.

Maire, sera dressé ung théâtre enrichy de peintures et tapisserie couvertes de fleurs, sur lequel les joueurs d'instrumens salueront le Roy lorsqu'il passera, avec leurs cornetz à bouquins et autres instrumens musicaux.

» Qu'en la place de l'Horloge sera fait et construit une harquade, revestue de lyaires et clinquans et fleurs de lyz à laquelle serons appenduz les effigies de sa Majesté, armes du Royaume et de la ville avec les devises propres et convenables à se subject.

» Que sur le perron de l'Hôtel-de-Ville sera dressé une autre fontaine de vin blanc et claret, qui coulera semblablement pendant le séjour de sa Majesté, avec les devises qui y seront apposés.

» Que proche ledit Hôtel-de-Ville, et attenant la maison de la veufve Desbordes sera dressé ung théâtre de menuiserie et charpenterie, orné de peintures et tappissierie, dedans lequel se retireront les musissiens pour avec les voix humaines et instrumens y saluer sa Majesté.

» Que dedans la grande place de l'esglise Cathédralle et proche le grand portail, serons dressez deux théâtres respectifs sur l'un desquels serons poséz les horgues portatives pour en jouer avec les voix et sur l'autre les joueurs d'epinettes et lutz.

» Que sur la principale porte de l'évesché où sa Majesté fait dessein de loger, serons appenduz sa dite effigie et armes susdites avec les devises convenables.

» Qu'il sera achepté jusqu'à la quantité de vingt feullettes de vin du meilleur et plus exquis qui se pourra trouver pour présenter en bouteilles à sa dite Majesté, princes et seigneurs les plus signalez de sa suite.

» Que MM. Fajot et Sallet, eschevins se transporteront en la ville d'Entrains et autres lieux pour en arrer le plus beau poisson qui se trouvera et jusques à la somme de six cens livres, pour estre présentez à sa Majesté, princes et seigneurs de sa suite.

» Que tous les habitants de ceste ville, hostelliers ou autres seront exortez de recepvoir et traitter humainemens en leurs maisons, ceulx de la suite de sa Majesté qui y prendront logement, sans qu'ils leurs en puissent rien demander, sauf après le départ de sa dite Majesté, à adviser sur la despense qui pourroit avoir esté faite.

» Que pendant le séjour de sa d. Majesté, les dits habitantse mettront au meilleur équipage que faire se pourra, et tesmoignerons en toutes occasions l'alégresse qu'ils reçoivent de sa présence.

» Comme aussi les musissiens et joueurs d'instrumens feront des concertz de musique pour en la présence de sa dite Majesté aux heures de son repas, chanter et jouer desdits instrumens.

» Que deux de ceste Compagnie demeureront continuellement au logis du Roy, pour attendre son commandement.

» Qu'il sera présenté requeste à sa dite Majesté pour mémoire de son heureuse et désirée entrée en ceste ville, il lui plaise nous confirmer nos antians privilèges, franchises, et immunité; et continuer les octroys qui luy a plu par cy-devant nous donner.

» Que lorsqu'il plaira à sa dite Majesté faire son départ de ceste ville, la compagnie se transportera ez ordre susdit par devers elle pour prendre congé et recevoir ses commandemens, et lui faire les remerciemens de l'honneur qu'elle a faite à ceste Communaulté; et par mesme moyen luy tesmoigner les resentimens que tous en général et en particulier ont receu.

» Que messieurs Boucherat et Defranay, eschevins, iront à la suite de sa d. Majesté, jusques en la ville de Noyers, qui est le lieu où sa dite Majesté doit aller coucher au sorty de ceste ville, et là sy faire se peut, repesteront les vœux des habitants de ceste ville à son service.

» Fait et arresté au bureau comung de ladite ville, les an et jour que dessus; *signé* Girardin, maire, Leclerc, Boucherat, Deschamps, Faiot, Defranay, Petit, Sallé, Regnard et Ancelot. »

La fin de la journée du 18, les journées des 19 et 20 furent employées en préparatifs. D'après le programme qui précède, on voit qu'il y avait fort à faire. Le Roi avait voulu être reçu sans beaucoup de solennité, mais telle n'était pas l'intention de ses chers et bien amez manans et habitants de la ville d'Auxerre. Oh! que la journée du 21 dut être longue; à deux heures de l'après-midi on ne voyait encore rien venir; et les *deux mil hommes delitte* attendaient au bout du pavé *Saint-Syméon que le Roy arrivast, sans pour ce tirer aucune harquebusade*, et le Roi n'arrivait pas! et la population en foule circulait dans les environs, et les canons dormaient sur les platte-formes, en compagnie de *David Saintain canonier ordinaire*, et les Maire et Eschevins tenaient les *clefs de la ville attachées de deux écharpes bleües et jaulne*, et le Roi n'arrivait pas! Enfin des indices certains ne tardèrent pas à signaler sa présence au haut de la montagne, et à trois heures précises, il se trouvait à la porte Saint-Syméon (1).

Le Maire, accompagné de MM. de la ville, *revestus des habits neufs*

(a) Les détails qui vont suivre sont extraits d'un *Recueil d'anciennes conclusions capitulaires depuis 1626, jusqu'en 1648*. Ce recueil, qui renferme un grand nombre de faits intéressants, m'a été communiqué par M. Quantin, archiviste du département, à l'obligeance duquel je dois plus d'un document utile.

lesquels ils avaient fait faire pour ce sujet, l'attendaient au dehors de cette porte; ainsi que cela avait été convenu, ils lui présentèrent les clefs, ornées comme nous l'avons dit plus haut, avec les vœux et serments de tous les habitants. La harangue fut assez courte, cela leur avait été recommandé; puis le Roi passant dans son carrosse, suivit la rue Saint-Siméon, passa devant l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à Saint-Etienne. Là il s'arrêta devant la grande porte, descendit de son carrosse et entra dans l'église. A cette époque, il existait le long du premier pilier à droite en entrant une statue colossale de Saint-Cristophe (1). Elle s'élevait depuis le pavé jusqu'au chapiteau du pilier. Construite vers 1530 par les soins d'un chanoine, Jean Olivier, curé de Champlemi, le Chapitre la fit démolir en 1768; c'est vis-à-vis de l'image de ce saint que le Roi fut reçu par M. le Chantre, lors la première dignité résidente, et les chanoines avec leurs habits d'hyver, avec les deux croix et l'eau bénite. Ledit sieur Chantre avait son bâton pastoral.

Il était assisté de M. le sous-chantre et d'un autre choriste, revestus sur leurs surplis et chapperon de chappes ou pluviaux, puis encore de M. le trésorier et M. l'archidiacre de Puyssay, revestus aussi tous deux de pluviaux. L'un de ces messieurs présenta la croix à baiser au Roy qui se mit à genoux sur un carreau seulement, sans accoudoirs devant la dite image de Saint-Cristophe; un autre donna l'eau bénite, et puis ledit sieur Chantre fist un mot de harangue en forme de compliment seulement, comme on en avoit donné l'ordre et l'avis. Ce fait, le public put pénétrer dans le chœur. Il s'y précipita avec confusion et désordre; c'était à qui verrait le Roi. Puis l'orgue commença à jouer. Un *Te Deum* fut chanté, tant en musique par des musiciens qui étoient au jubé, que par l'orgue et quelque voix mesletz. Les enfants de chœur, MM. le Chantre, le sous-chantre et les autres choristes qui se trouvaient devant l'aigle avec le baston cantorial et leurs pluviaux entonnèrent tour à tour les versets et les collectes. Enfin, en l'absence de Monsieur d'Auxerre, qui se trouvait alors à Paris, le Roi, s'en allant par l'église, s'en fut prendre son logis à l'évesché; MM. du Présidial le suivirent pour lui faire leur harangue et M. le Chantre, accompagné d'aucuns de MM. du Chapitre, alla faire le présens du Chapitre. Ce n'était pas tout, le cardinal de Richelieu étoit

(1) Dans les notes de l'Histoire de la prise d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf, on critique cette statue comme monstrueuse; le dessein de Jean Olivier ayant été de la faire paraître deux fois plus grosse que celle de Notre-Dame de Paris. On peut se faire une idée de ses dimensions gigantesques, puisque les pierres qui en provenaient, suffirent, dit M. Chardon, pour construire en grande partie la façade de^s deux premières maisons qui sont à gauche en sortant de la rue Saint-Eusébe.

logé en l'abbaye de Saint-Germain , et le Chapitre lui vint faire aussi son présent. On ne dit pas à quel moment les magistrats municipaux furent admis à présenter le leur composé comme on le sait, de six mille bouteilles du vin le plus exquis qu'ils avaient pu trouver, et du plus beau poisson que MM. Fajot et Sallet avaient du arrer en la ville d'Entrain.

En sortant de l'évêché le Roi se rendit de suite à Saint-Germain.

Il entra dans le chœur , se mit à genoux près du grand autel sur un accoudoir qui estoit là préparé , et eslevé sur des marche-pieds d'autel qu'on avoit mis en ceste place là , et couvert de tapis , et sur iceux le dit accoudoir couvert d'un tapis de velours , et au-dessus un daiz eslevé avec des cordes par-dedans la voûte , comme celui qui étoit dessus l'autel , mais beaucoup plus bas , et non pas si bas aussy qu'on y pust atteindre avec les mains.

Puis le Roi rentra à son logis. Il n'en fut sans doute pas ainsi des habitants , et , quoique nul document ne soit venu révéler les mystères de la soirée et de la nuit , il est probable qu'elles furent un complément nécessaire de cette première journée , et que le vin des fontaines municipales troubla plus d'un cerveau Auxerrois.

Le lendemain , samedi , sur les dix heures et demie du matin , le Roy vint ouvrir la messe dans l'église de St.-Etienne. Elle fust dite basse par un de ses Chapelains et pendant icelle les chantres de St.-Etienne chantèrent des motets dans le Jubé , et ne fist n'y autres cérémonies n'y dépenses. Les compaynies de la ville n'allèrent point au devant , n'y les corps en ordre, ny le clergé en procession. Puis , dans la journée , les prisonniers furent délivrés, on leur fist pardon , et on leur remit la peine et l'amende. Toutefois ceux qui étoient arrêtés pour debtes furent tenus de satisfaire dans six mois à parties civiles. Ne furent pas compris dans le dit pardon ceux qui étoient arrêtés et accusés de fausses monnoyes, ny les prisonniers pour deniers royaux , pour tailles , etc. Or, voici comment se faisait alors cette délivrance. Un maitre des requêtes se transportait dans la prison , faisoit tout aussitôt defferrer ceux qui étoient enfermez , dresseoit acte de leurs direz et questions , et , lorsqu'il les avait tous ouys , il les mettoit hors la prison en deschargeant l'escrou. Grande étoit la besogne en cette circonstance, car on n'avait pas seulement affaire au prisonniers enfermés depuis plus ou moins de temps, mais à ceux qui jusque-là avoient été en fuite pour autres crimes , même plusieurs des gardes qui avoient tué , et qui se rendaient dans la prison de la ville dès la veille et pendant le séjour du Roi. Enfin tant de bonheur pour la ville d'Auxerre allait avoir un terme. Le dimanche , le Roi devait partir pour Dijon. Dès le matin , les pièces d'artilleryes le saluèrent ; sur les huit

heures, il entendit encore une messe basse à St.-Etienne, au grand autel, et de-là vint à la grande porte où son *carrosse attelé de six cavalles blanches* l'attendait. Il reprit le chemin de l'Hôtel de Ville, passa par le Marché, descendit vers St.-Mamert et puis par-devant les Jacobins pour se rendre à la Porte du Pont. Là se trouvaient M. le Maire et MM. de la Maison de ville, avec quelques arquebusiers. Mais *le Roy passa vite, sans s'amuser à eulx ny mesme n'y prit pas garde, et on tira les pièces lorsqu'il passoit.*

Et la vieille cité d'Auxerre vit ainsi finir tout son bonheur; et, pour la récompenser de son allégresse, de son bon vouloir, de ses sacrifices, lorsqu'elle devait recueillir, dans la personne de ses Magistrats un mot de remerciement de la bouche du Roi, *le Roy passoit vite, sans s'amuser à eulx?*

Pourtant, lorsque, par suite de cette funeste étiquette qui ne voulait pas alors qu'un Maire se présentât les mains vides devant les Princes et les Grands, la population voyait dissiper en frivolités, en parades inutiles, en achat de vin, de poisson et de confitures des sommes si nécessaires à ses nombreux besoins, les Auxerrois étaient mis en prison pour les dettes de la ville; la *contagion*, malgré toutes les mesures prises pour la prévenir ou pour l'éloigner, reparaissait chaque jour (1); les débris de l'armée de Lorraine ravageaient les environs, et exigeaient une surveillance de tous les instants; les aqueducs brisés par le temps ou par le défaut d'entretien étaient abandonnés; le passage continu des troupes, les désordres qu'elles commettaient (2), les vivres et les habillements qu'il fallait leur fournir (3), les droits de *joyeux avènement* (4) et tant d'autres charges

(1) En 1636, pour ne pas jeter l'alarme dans la ville, en ouvrant de nouveau l'hôpital Saint-Roch, on fit transporter les malades *pestiférés* au *Château des Choux*, vieux château abandonné, et qui était situé dans la plaine de Saint-Marien. Mais cet endroit étant *acatique* et marécageux, il fallut revenir à l'hôpital Saint-Roch, dit *la Maison de Santé*.

(2) En 1647, les troupes de deux régiments Italiens du Cardinal de Mazarin, se répandirent dans les environs d'Auxerre, et s'y livrèrent à des violences de toute nature. L'Intendant dut faire une ordonnance dont la rigueur démontre qu'il s'agissait de réprimer de graves excès. Cette ordonnance défendait aux militaires de ces régiments d'aller dans les campagnes en plus *grand nombre que deux*, et d'y rien demander sous quelque prétexte que ce fut, *à peine de la vie*, sinon toutes les autorités, et même les simples habitants étaient autorisés à *leur courir sus*, à *sonner le tocsin*, et les *arrêter comme mangeurs de monde*.

(3) Dans ce cas, une lettre du Roi exposait le dénuement de son armée, et, comme il ne pouvait l'habiller *avec les deniers de son épargne*, il *convioit* et néanmoins

qu'il serait trop long d'énumérer, augmentaient chaque jour le malaise général.

En un mot la misère était telle que, 20 ans plus tard, lorsqu'en 1650 Louis XIV arrivait à Auxerre, il ne restait alors dans la caisse municipale que cinq cents livres, mises en réserve pour réparer les fortifications, et les officiers municipaux durent les dépenser, et y ajouter de nouveaux emprunts pour recevoir dignement le Roy.

.....
Et le Roy passoit viste, sans s'amuser à eux!

Ad. LECHAT.

mandoit de l'assister de deux ou trois cents paires d'habillements complets, composés comme il était dit dans la même lettre.

Voir pour plus de détails sur ces époques désastreuses, et sur ces contributions forcées, l'histoire de la ville d'Auxerre par M. Chardon.

(4) Lorsqu'un nouveau Roi montait sur trône, on devait payer en son honneur une contribution, qu'on appelait *droit de joyeux avènement*.